

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
3^e séance
tenue le
lundi 8 octobre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3^e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.3
21 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

90-56108 3955V (F)

/...

189-

La séance est ouverte à 15 h 10.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. TRAXLER (Italie), prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que la crise dans le golfe Persique aura de graves effets sur l'économie mondiale et, en particulier, sur les perspectives de développement des pays en développement. Les premiers pays touchés ont été les pays contraints d'accueillir les réfugiés quittant le Koweït et l'Iraq et de subvenir à leurs besoins. D'autres pays en développement éprouvent des difficultés économiques parce qu'ils appliquent les sanctions décrétées contre l'Iraq. En définitive, c'est tout le monde en développement qui pâtira de la situation, dans la mesure où le ralentissement de l'activité économique mondiale engendré par la crise du Golfe risque de se répercuter sur les recettes d'exportation de nombreux pays en développement. Les pays en développement importateurs de pétrole feront les frais de la crise en ce sens qu'ils devront faire face à un renchérissement de l'énergie et à une montée des taux d'intérêt. Si les mesures adoptées ou envisagées au niveau des institutions financières internationales, tant dans le cadre du système des Nations Unies que sur le plan bilatéral, peuvent permettre d'atténuer certains effets de la crise, l'augmentation escomptée des ressources destinées au développement risque d'être compromise.

2. Bien que les années 80 aient été décevantes à maints égards, elles n'ont pas été dans l'ensemble marquées par une perte des acquis enregistrés par les pays en développement au cours des décennies antérieures. Entre 1965 et 1985, la consommation par habitant a augmenté de près de 70 % et les indicateurs liés à l'espérance de vie, à la survie de l'enfant et à l'éducation se sont tous nettement améliorés. N'empêche qu'il est moralement inadmissible que, dans le monde en développement, plus d'un milliard de personnes luttent pour survivre avec moins de 370 dollars par an, seuil de pauvreté fixé par la Banque mondiale. C'est pourquoi les Douze continueront à allouer d'importantes ressources aux activités de coopération pour le développement. Leur solidarité avec l'Europe orientale n'entraînera aucune réduction de leur aide aux pays en développement. En fait, il est probable que les changements intervenus en Europe orientale améliorent les perspectives de croissance de l'économie mondiale dans son ensemble et bénéficient par conséquent aussi aux pays en développement. La Communauté européenne a augmenté de 46 % ses engagements au titre de la coopération pour le développement et transfère également, sur le plan bilatéral et par la voie multilatérale, un volume important de ressources vers les pays en développement.

3. L'Assemblée générale devrait, à sa quarante-cinquième session, essayer de consolider les acquis de sa session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale. Le consensus qui s'est dégagé de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue il y a quelques semaines à Paris, et le succès des négociations sur une stratégie internationale du développement pour les années 90 devraient permettre aux Etats Membres d'oeuvrer ensemble en vue de transformer les dispositions de la Déclaration de la session extraordinaire en une action plus concrète en faveur de la coopération pour le développement.

(M. Traxler, Italie)

4. La Communauté européenne est fermement convaincue qu'en dépit de ses imperfections, le marché demeure un baromètre irremplaçable de l'activité économique. Plus une économie est diversifiée et complexe, plus il faut s'appuyer sur le marché pour allouer ses ressources de manière optimale. L'intérêt du consommateur, qui constitue le moteur des économies européennes, est mieux servi par des marchés aussi vastes et ouverts que possible permettant d'exploiter pleinement les avantages comparatifs. Cela suppose des échanges internationaux ouverts et autant de liberté économique que le permettent certains intérêts communs fondamentaux. A cet égard, les Douze espèrent que les débats de la Deuxième Commission contribueront à dissiper les doutes qui subsistent quant à certains concepts comme le respect de l'initiative privée, la promotion de l'esprit d'entreprise et la liberté économique individuelle. L'Etat doit bien entendu faire en sorte que la concurrence puisse s'exercer librement, sauvegarder l'environnement et veiller à ce que les institutions et la législation favorisent le bon fonctionnement de l'économie et assurent une protection particulière aux groupes les plus vulnérables de la société.

5. Si la conjoncture économique internationale n'a pas toujours été favorable aux pays en développement, il est à noter que certains de ces pays y ont mieux fait face que d'autres. Peut-être faut-il en attribuer la raison, dans de nombreux cas, au cours des années 80, à l'instabilité politique intérieure, aux conflits régionaux et locaux, aux dépenses militaires disproportionnées et à la qualité des politiques économiques nationales - et, de ce fait, les disparités pourraient encore s'accroître au cours des années 90. Des politiques d'ajustement structurel courageuses, accompagnées de politiques fiscales et monétaires saines, d'une bonne gestion et d'une dose de rigueur financière, ont permis à de nombreux pays en développement de rassembler les éléments clefs d'une stratégie de développement nouvelle et solide, nécessaire à la reprise de la croissance ou à sa poursuite. Dans ces pays, les perspectives de croissance pour les cinq prochaines années sont dans l'ensemble meilleures qu'elles ne l'étaient pour les cinq dernières.

6. Ce qu'un pays, développé ou en développement, a de plus précieux comme ressource, c'est la capacité pour ses habitants de mener une vie productive, de subvenir à leurs besoins propres et à ceux de leur famille, et de tirer avantage des progrès scientifiques et techniques pour améliorer leur sort. Dans le passé, la relation entre les résultats économiques et le développement, d'une part, et un gouvernement transparent et comptable de son action et le développement humain, de l'autre, n'a pas toujours été reconnue. La Déclaration de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, celle de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la Stratégie internationale du développement pour les années 90 reconnaissent tout à fait explicitement cette relation. Ce nouvel élément très positif montre jusqu'où vont les exigences du pluralisme et du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté.

(M. Traxler, Italie)

7. Les ressources humaines sont importantes non seulement pour le développement à long terme, mais aussi pour les ajustements à court terme. L'éducation, la santé et la planification familiale favorisent la productivité et la faculté d'adaptation et ralentissent la croissance démographique. Actuellement, plus de 100 millions d'enfants, dont deux tiers de filles, se trouvent sans éducation de base aucune. Or il s'agit là d'un des plus importants facteurs de développement.

8. Dans de nombreux pays en développement, la population croît à un rythme sans précédent. La population de l'Afrique subsaharienne a doublé depuis 1965. La réduction de la pauvreté va de pair avec une réduction substantielle de la croissance démographique, et la plupart des pays en développement ne parviendront pas à relever le niveau de vie de leur population tant qu'ils n'adopteront pas des politiques démographiques efficaces. L'assistance extérieure n'est pas de grande utilité à cet égard.

9. La réduction de la pauvreté est l'objectif principal de tout véritable programme de coopération au développement. La distinction entre programmes visant essentiellement à réduire la pauvreté et programmes favorisant principalement la croissance économique est, dans une large mesure, artificielle. Les pays en développement qui sont parvenus à réduire le plus la pauvreté sont également ceux qui ont enregistré la croissance la plus rapide; ceux qui ont accordé moins d'importance à l'efficacité et à la croissance sont à présent plus mal lotis et se heurtent à de plus graves difficultés dans leur lutte contre la pauvreté.

10. Il y a lieu d'encourager l'adoption de modèles de croissance mieux à même d'aider les pauvres à tirer parti des nouvelles possibilités qui existent de se procurer des revenus. Les politiques nationales doivent leur faciliter l'accès aux terres, au crédit, aux facteurs de production et à l'éducation. Elles doivent favoriser la pleine intégration des femmes au processus de développement et de prise de décisions et leur permettre d'avoir pleinement accès aux services sociaux et à l'éducation. Les pays en développement ont besoin, pour ce faire, de ressources externes. Cependant, l'assistance extérieure ne saurait jamais se substituer à de saines politiques nationales. Les Douze acceptent pleinement la responsabilité qui leur incombe de fournir des ressources suffisantes au titre de l'aide au développement et réaffirment l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement conformément à l'objectif fixé par l'ONU. Ils réitérent également leur engagement de fournir une aide aux pays les moins avancés, conformément aux objectifs fixés lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les Douze insistent parallèlement sur une meilleure utilisation de l'aide.

11. Il semble qu'au cours des années 90, les échanges doivent s'accroître à un rythme plus rapide que durant les années 80. L'avènement du marché unique européen contribuera à cette expansion. Il faut donner aux pays en développement la possibilité d'exploiter leurs avantages comparatifs, et ces pays devraient s'efforcer de s'intégrer progressivement à l'économie mondiale, selon leurs compétences respectives et conformément à leurs obligations au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Il convient de garder à l'esprit les problèmes particuliers des pays les moins avancés.

(M. Traxler, Italie)

12. Compte tenu des signes d'un ralentissement de la croissance mondiale et des effets de la crise dans le golfe Persique, il est plus urgent que jamais que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay soient couronnées de succès. Les Douze espèrent que l'exemple donné par la Communauté européenne à propos du système généralisé de préférences sera bientôt suivi par d'autres pays développés, ainsi que par les pays d'Europe orientale. Les pays en développement devraient profiter de la croissance mondiale et de l'amélioration de la division internationale du travail qui résultera de l'élargissement des relations commerciales entre l'Europe orientale et le reste du monde. C'est cependant aux pays en développement eux-mêmes qu'il appartient de rechercher activement des partenaires commerciaux à l'Est afin d'exploiter ce potentiel et de le transformer en exportations concrètes.

13. Les Douze sont conscients que le lourd fardeau de la dette a des conséquences extrêmement graves pour le développement économique de nombreux pays en développement. Une part de plus en plus grande des recettes d'exportation de ces pays servent à assurer le service de leur dette, si bien qu'il leur rest, de moins en moins de ressources pour les investissements intérieurs et les importations nécessaires au maintien de la croissance. Sans croissance, le service de la dette lui-même demeure précaire, même en présence de solides programmes nationaux d'ajustement.

14. La Communauté européenne a une stratégie de la dette qui englobe les diverses catégories de dettes, et elle soutient un plan Brady restructuré, qui devrait être appliqué plus rapidement et de façon plus générale. Pour la dette publique, d'importantes propositions présentées par certains de ses Etats membres méritent d'être examinées à fond. Plusieurs de ses membres ont déjà adopté, ou envisagent d'adopter, des mesures bilatérales, spécialement en faveur des pays les plus pauvres; d'autres ont annulé la totalité de leur dette publique accordée à des conditions de faveur et, dans certains cas, d'importants montants d'autres dettes publiques. En 1990, le Mexique, les Philippines, le Costa Rica et le Venezuela ont signé d'importants accords avec leurs créanciers commerciaux. Ces accords prouvent la viabilité d'une approche officiellement sanctionnée, volontaire et fondée sur le marché en ce qui concerne la réduction de la dette et de son service.

15. La Communauté européenne prend note avec une vive satisfaction de la rapidité avec laquelle les questions liées à l'environnement ont occupé le devant de la scène diplomatique internationale et multilatérale. En décidant de convoquer, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Organisation a déjà commencé à jouer un rôle clef dans ce domaine. Les Douze entendent pleinement oeuvrer pour le succès de la Conférence et coopéreront au maximum avec les pays en développement en vue de la préparer. A sa première session consacrée aux questions de fond, comme à sa session d'organisation, le Comité préparatoire de la Conférence a effectué un travail méritoire et donné une nette indication de l'ampleur de la tâche à accomplir. La Communauté européenne entend fournir ses meilleures compétences et contribuer au financement de la Conférence; elle approuve les conclusions de la réunion préparatoire de Nairobi et demande instamment au Secrétariat de ne ménager aucun effort pour que les travaux dont l'exécution a été demandée soient achevés avant la tenue des réunions de Genève en 1991.

(M. Traxler, Italie)

16. Les domaines de l'environnement, de la population et du développement sont inextricablement liés. La lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans le cadre de l'objectif de développement soutenu que la communauté internationale s'est assigné. Il faut également prêter attention aux liens entre les échanges commerciaux et l'environnement. Les Douze demandent instamment que les efforts visant à intégrer les questions liées à l'environnement à tous les programmes de développement soient encore intensifiés, et reconnaissent que les pays plus pauvres auront besoin de ressources financières additionnelles suffisantes pour faire face comme il convient aux problèmes écologiques, en particulier ceux qui se posent au niveau mondial.

17. Les Douze se félicitent des activités menées par la Banque mondiale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en ce qui concerne le projet de mise en place d'un mécanisme de financement des activités visant à protéger l'environnement mondial. Il faut bien entendu commencer par examiner les besoins technologiques des pays en développement. Le mécanisme convenu à Londres, qui est spécifiquement lié au besoin d'aider les pays en développement à appliquer le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, constitue un important pas en avant. Les Douze acceptent les responsabilités particulières qui leur incombent en tant que pays industrialisés.

18. M. PRONK (Pays-Bas) dit qu'il serait trop simpliste d'aborder le monde des années 90 sous une perspective Nord-Sud, Est-Ouest ou nationale. Les vieilles lignes de démarcation s'estompent et les risques implicites dans les politiques d'antan sont devenus plus grands. Les objectifs que la communauté internationale doit se fixer pour la nouvelle décennie sont de réduire le sous-développement d'ici à l'an 2000 et de prendre des mesures novatrices pour revitaliser la croissance économique et le développement.

19. Le fait nouveau le plus marquant dans les relations internationales au début des années 90 a été le changement radical de la nature des relations Est-Ouest. Etant donné que l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, qui a coïncidé avec l'ère de la décolonisation, a profondément affecté les pays en développement, le nouveau climat qui est en train de s'instaurer revêtira pour ceux-ci une grande importance. Il aura d'abord des conséquences politiques : le modèle de développement fondé sur les systèmes socialistes totalitaires n'est plus un choix réaliste pour le tiers monde, à un moment où l'on reconnaît les forces du marché et l'initiative privée comme des éléments clés d'un système socio-économique viable. Les récents événements en Europe orientale ont également mis en relief la complémentarité entre les droits politiques et les droits sociaux et économiques. L'exercice de droits politiques dans une démocratie pluraliste réduira les disparités économiques et l'injustice sociale en même temps qu'un développement soutenu et équitable renforcera la démocratie.

20. L'évolution des relations Est-Ouest aura aussi des conséquences économiques au niveau international, en ce sens qu'avec l'ouverture des marchés de l'Europe orientale, des courants de capitaux, d'échanges et de technologie seront détournés dans cette direction. L'Europe orientale devient une source compétitive de

(M. Fronk, Pays-Bas)

produits à forte intensité de travail auparavant exportés par les pays en développement. La recherche d'investisseurs étrangers pour cette région affectera sûrement le flux de l'aide au développement, ce qui aura des conséquences négatives pour les pays du Sud. Cependant, si la restructuration en Europe orientale se poursuit et si la croissance économique s'y accélère, la région pourrait devenir un important partenaire dans les échanges internationaux et réassumer son rôle de fournisseur d'aide au développement. Enfin, les nouvelles relations Est-Ouest réduiront les conflits entre ces deux blocs en ce qui concerne leurs sphères d'influence dans le Sud, encore que l'absence d'intervention étrangère risque, paradoxalement, d'accroître l'instabilité dans les pays du Sud. En même temps, les relations entre superpuissances ne paralysent plus les efforts multilatéraux visant à endiguer les conflits, comme en témoigne la crise actuelle dans le Golfe.

21. Dans le monde des années 90, les relations économiques et financières et les questions liées à l'environnement en particulier revêtent un caractère planétaire. Les approches et instruments purement nationaux sont devenus caducs, voire néfastes, tandis qu'une mondialisation accrue présente non seulement des possibilités mais également des risques plus grands, surtout dans le cas des marchés financiers. Du fait non seulement des faibles cours des produits de base et des taux d'intérêt réels élevés, mais aussi de l'effondrement des flux financiers et de mécanismes de marchés transnationaux mus par l'offre plutôt que par la demande, la croissance au Nord n'est plus le moteur de la croissance au Sud. A ce jour, que ce soit au Nord ou au Sud, les groupes de population qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté n'ont bénéficié en rien des retombées de l'internationalisation des relations économiques. Il faut donc que toute nouvelle politique de développement économique international vise à remédier à ce problème.

22. La communauté internationale étant désormais consciente de la menace que constitue pour la survie de l'humanité la détérioration continue de l'environnement, on peut s'attendre, au cours des années 90, à une évolution considérable de son attitude à cet égard. Cette prise de conscience doit se traduire par l'adoption de politiques concrètes aux niveaux national et international en partant du principe qu'un développement durable permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans porter préjudice à ceux des générations futures. Cette tâche, colossale au demeurant, ne se limite pas uniquement à réparer les dégâts déjà causés à l'environnement : une coopération internationale sans précédent sera nécessaire pour réduire les gaspillages de ressources naturelles limitées et freiner l'accumulation massive de déchets et l'émission de gaz dans l'atmosphère. Les pays développés doivent appuyer les efforts des pays en développement dans ce domaine tout en poursuivant des politiques visant à réduire leur propre surconsommation de ressources naturelles. Les réformes structurelles doivent cependant s'accompagner également de changements radicaux dans les modes de vie et schémas de consommation, domaine dans lequel le Nord a beaucoup à apprendre de cultures traditionnelles qui survivent dans le Sud.

23. L'élimination de la pauvreté doit bénéficier de la priorité absolue dans les programmes de développement pour les années 90. Une stratégie de lutte contre la pauvreté ne doit pas mettre l'accent uniquement sur la croissance, la redistribution des ressources et l'ajustement structurel. La stratégie du

(M. Pronk, Pays-Bas)

développement humain conçue par le PNUD et l'approche de la Banque mondiale visant à lutter contre la pauvreté constituent des modèles attrayants à cet égard. Toute politique nouvelle doit à la fois mettre l'accent sur la participation des couches les plus pauvres de la population elles-mêmes au processus de développement et obéir à des considérations sociales à long terme plutôt qu'à des considérations économiques à court terme. Les donateurs et les bénéficiaires doivent s'entendre sur les conditions dont est assortie l'aide, de préférence dans un cadre multilatéral. Ils doivent également s'entendre sur des critères de pauvreté précis pour les programmes et projets d'assistance. Enfin, il convient de noter que les pays donateurs sont de moins en moins disposés à fournir une assistance aux pays qui ne font pas de l'élimination de la pauvreté une priorité absolue mais où des dépenses militaires élevées, la corruption et les détournements de deniers publics sont monnaie courante.

24. Un nouveau programme de développement mondial pour les années 90 devrait comprendre 11 éléments. Le premier concerne l'intégration de l'environnement et du développement. Le deuxième, intitulé "Est-Ouest-Nord-Sud", aurait pour objet d'intégrer les pays d'Europe orientale à la communauté internationale de manière à renforcer également la position des pays en développement. Le troisième élément, relatif à l'investissement et au commerce, devrait viser, au-delà du cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, l'examen de nouvelles règles multilatérales dans divers domaines et peut-être d'un code de conduite des Nations Unies sur le flux des investissements et le transfert de technologie. Le quatrième aurait trait à l'énergie, problème sur lequel il faut se pencher de toute urgence en raison de la récente crise du Golfe. Les migrations internationales constitueraient un autre élément de ce programme; l'accent devrait être mis à cet égard sur les politiques visant à s'attaquer aux causes de ce phénomène de façon à l'éliminer. Il faudrait également examiner la question de la démilitarisation : les années 90 offrent la possibilité de réaffecter des ressources consacrées jusqu'ici aux budgets militaires au financement de programmes de sécurité économique et écologique. Le septième élément porterait sur la coopération internationale en vue du renforcement de la démocratie. Au titre du huitième, concernant la politique intérieure, il faudrait parvenir à un consensus sur des politiques de développement dépassant le cadre de l'ajustement dans le cas des pays en développement et favorisant un mode de croissance économique modéré et durable dans le cas des pays industrialisés, tout en facilitant aux pays en développement l'accès aux marchés industriels et agricoles de ces derniers. Le neuvième élément, concernant le développement humain, aurait trait à des mesures en faveur des enfants et des femmes, à des mesures visant à garantir la sécurité alimentaire et à des mesures de lutte contre le SIDA et le trafic illicite de drogues. Le dixième élément aurait trait au transfert de ressources, l'accent étant mis sur la nécessité d'inverser le flux négatif de capitaux des pays en développement vers les pays développés. Le dernier élément enfin porterait sur une réforme de l'ONU grâce à un renforcement et à une restructuration de ses secteurs social et économique. Cette réforme pourrait nécessiter la création d'une organisation commerciale internationale et l'amélioration des procédures de consultations avec le secteur privé international.

(M. Pronk, Pays-Bas)

25. Pour conclure, le représentant des Pays-Bas propose que le nouvel ordre économique international préconisé des décennies auparavant soit remplacé par un système de gestion mondiale responsable, composé d'un secteur public international qui fonctionnerait parallèlement au puissant secteur privé international actuel. Ce système compléterait les efforts de développement nationaux à travers le monde.

26. M. PIREK (Tchécoslovaquie) dit que les bouleversements intervenus dans la vie politique et publique en Europe orientale ont profondément marqué les relations internationales. Le renforcement du pluralisme politique et de la démocratie favorisent la coopération économique paneuropéenne et facilite la recherche d'une solution aux problèmes économiques et écologiques mondiaux, mais pose également un défi à la communauté internationale et à l'ONU.

27. Il ressort clairement de la seconde session ordinaire de 1990 du Conseil économique et social que l'ONU doit véritablement s'efforcer de résoudre les contradictions nées de l'évolution actuelle de la situation. Bien qu'ayant été suscitées par des facteurs positifs comme l'admission de la prééminence des valeurs humaines ou les accords sur la réduction des dépenses militaires, elles mettent en relief la nécessité d'une stabilité économique, d'une transformation judicieuse des industries militaires et d'une exploitation optimale et écologiquement rationnelle des ressources. Une participation active des organes et organismes des Nations Unies s'impose à cet égard.

28. Il faut que l'ONU réagisse plus efficacement face à l'ensemble des problèmes économiques mondiaux, et la délégation tchécoslovaque appuie la proposition visant à réorienter et à restructurer les activités de l'Organisation, en particulier dans le domaine économique. Elle tient en particulier à apporter son appui aux organes et organismes du système qui encouragent le principe de l'universalité de la coopération économique.

29. S'agissant de la coopération économique régionale, la délégation tchécoslovaque estime que l'objectif prioritaire des Etats membres de la Commission économique pour l'Europe devrait être d'ajuster leurs politiques économiques nationales en vue de favoriser une croissance durable et non inflationniste en Europe. Par ailleurs, les pays européens ne devraient pas considérer la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement comme étant d'un intérêt moindre pour leur région. A cet égard, le représentant de la Tchécoslovaquie prie instamment les Etats de dépasser le cadre politique de la Déclaration adoptée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de prendre des mesures concrètes pour en appliquer les recommandations.

30. La stratégie internationale du développement pour les années 90 doit viser à relancer la croissance économique des pays en développement, tâche à laquelle la communauté internationale tout entière devra coopérer dans bien des domaines. Il faut créer un cadre économique international favorable permettant aux pays en développement de maintenir l'ouverture de leur économie nationale, condition préalable à un développement durable. Les facteurs externes et internes du

(M. Pirek, Tchécoslovaquie)

développement économique devraient être complémentaires; les résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue récemment sont encourageants à cet égard.

31. La crise de la dette des pays en développement préoccupe de plus en plus l'ONU, parce qu'elle menace la stabilité de l'économie mondiale. A sa dix-huitième session extraordinaire, l'Assemblée générale a confirmé que, pour résoudre ce problème, il fallait que la communauté internationale tout entière adopte une approche réaliste et concertée et que les pays en développement utilisent des mécanismes axés sur le marché pour accroître l'efficacité de leur économie.

32. Les relations économiques de la Tchécoslovaquie avec les pays en développement n'ont pas été très fructueuses dans le passé. Des lacunes administratives et des prises de position idéologiques ont réduit la part des pays en développement dans le volume total du commerce extérieur de la Tchécoslovaquie, qui s'est limité à un groupe de partenaires de plus en plus restreint. La nouvelle politique étrangère tchécoslovaque vise à établir un véritable partenariat avec les pays en développement et accorde une importance croissante aux contacts économiques avec eux. Les efforts de la Tchécoslovaquie visant à s'intégrer au système économique de l'Europe occidentale ne réduiront pas l'importance que les pays en développement revêtent dans sa politique étrangère. La Tchécoslovaquie espère plutôt établir des formes novatrices de coopération, faisant une part plus belle au secteur privé, et envisage de nouveaux moyens d'aider les pays en développement, notamment grâce à une plus grande participation à des programmes multilatéraux d'aide au développement.

33. L'expérience a prouvé à la Tchécoslovaquie que l'ouverture radicale des relations Est-Ouest ne fera pas obstacle à la croissance de ses relations économiques avec les pays en développement, mais multipliera plutôt les possibilités d'échanges et d'investissements. Elle pense, comme la Communauté européenne, que les engagements pris par ses Etats membres envers les pays en développement ne se trouveront pas amoindris du fait de leur soutien en faveur des réformes en Europe centrale et orientale.

34. La gravité des problèmes écologiques mondiaux confère une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement où les pays participants auront à prendre des engagements spécifiques. La Conférence permettra non seulement de déterminer ce que les pays développés peuvent faire pour protéger l'environnement, mais également ce dont les pays en développement ont précisément besoin dans ce domaine. La Tchécoslovaquie a l'intention d'adopter une nouvelle législation destinée à réparer les dégâts causés par les politiques économiques antérieures.

35. Les pays ne parviendront à une véritable liberté au sein de la communauté des nations que s'ils adhèrent à un principe de responsabilité collective plus poussé vis-à-vis du développement économique mondial en vue d'améliorer la qualité de la vie sur tous les continents.

/...

36. M. VASQUEZ (Argentine) dit qu'en raison des changements radicaux qui interviennent dans la vie politique et l'économie, il est devenu très difficile de prédire l'avenir avec certitude. L'économie mondiale traverse une période de restructuration profonde, qui se traduit par une plus grande interdépendance au niveau de la production et dans le commerce et les finances et accentue l'influence du développement technologique sur la croissance économique.

37. Avec le déplacement des priorités, on ne s'occupe pas assez des pays en développement et le fossé qui les sépare des pays développés s'est encore élargi. Alors que l'économie mondiale est en expansion, ils deviennent de plus en plus pauvres et marginalisés, phénomène inquiétant qui aura à long terme des conséquences pour l'ensemble du monde.

38. Le mouvement qui affirme les droits de l'homme et la volonté de pluralisme contre le despotisme a son corollaire économique dans la promotion du système de marché et de refus de l'ingérence de l'Etat et du protectionnisme. Une attention accrue est également accordée à la dégradation de l'environnement et aux mouvements de population, qui se sont ajoutés aux problèmes, non encore résolus, que sont l'accès des pays en développement à la technologie, leur lutte contre la pauvreté, la dette extérieure, le protectionnisme et les déséquilibres commerciaux entre pays développés.

39. Consciente de ces problèmes, l'Argentine s'emploie à assurer la liberté et la démocratie dans le pays et à relancer son économie. Elle prévoit des réformes pour supprimer les structures figées et permettre la déréglementation de l'économie, de manière à créer un système productif, compétitif sur le plan international et susceptible d'assurer le développement. Elle espère combler ainsi son déficit budgétaire et pouvoir jouer un rôle actif dans l'économie mondiale.

40. La Déclaration (A/S-18/14) adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la coopération économique internationale, tient compte de l'interdépendance existant entre des problèmes tels que la dette extérieure, le commerce international, le développement de la technologie et la mise en valeur des ressources humaines, la protection de l'environnement et la croissance de la population, et met l'accent sur la nécessité d'adopter des politiques nationales appropriées. L'Argentine applique donc un ambitieux programme d'ajustement structurel qui comprend des mesures de libéralisation du marché et de privatisation et des réformes fiscales, encourage l'initiative privée dans l'investissement et la production et supprime les privilèges. Mais ces efforts ne peuvent réussir que si la communauté internationale s'efforce de résoudre les problèmes macro-économiques. Les politiques actuellement examinées par les sept principaux pays industrialisés influenceront directement sur la stabilité économique des pays en développement et il est indispensable de tenir compte des besoins de ces derniers lorsqu'on recherche des solutions aux problèmes du monde développé.

(M. Vasquez, Argentine)

41. Par exemple, pour combler le déficit commercial des Etats-Unis, on n'a considéré que deux sortes de mesures : soit des restrictions monétaires et budgétaires dans le pays déficitaire lui-même, soit des dépenses accrues dans les pays excédentaires, Japon et Allemagne. Or de telles mesures compromettraient gravement le potentiel d'épargne des pays en développement, dont les intérêts n'ont pas été pris en considération. Une troisième solution serait d'accroître les investissements dans les pays touchés par la crise de l'endettement, qui sont traditionnellement des clients pour les exportations américaines. La plus grande puissance économique du monde pourrait aussi rééquilibrer sa balance commerciale sans provoquer une baisse générale des taux d'épargne.

42. Dans la Déclaration qu'elle a adoptée à sa dix-huitième session extraordinaire, l'Assemblée générale a évoqué cette solution (A/S-18/14, par. 22) mais il n'y a guère eu de progrès depuis la réunion des principaux pays industrialisés en juillet 1990.

43. L'Argentine espère que les résultats des négociations multilatérale d'Uruguay aideront à relancer les économies de nombreux pays grâce à une libéralisation du commerce international, en particulier dans le domaine agricole. A moins que les gouvernements ne modifient leur politique intérieure, renonçant à vouloir à tout prix protéger leur secteur agricole, restreindre l'accès à leurs marchés et subventionner sur leurs exportations, les producteurs, en particulier ceux des pays en développement, subiront des pertes considérables. Promouvoir la production alimentaire dans les pays en développement eux-mêmes pourrait contribuer sensiblement à la lutte contre la faim et la malnutrition. La création de blocs économiques ne se justifie que si la levée des barrières internes entraîne un net accroissement du commerce international : les négociations d'Uruguay ont un rôle primordial à jouer dans cette évolution et sont condamnées à échouer si elles ne portent pas également sur le secteur agricole.

44. Il est probable que l'augmentation des prix du pétrole intervenue récemment en raison de la crise du Golfe restera en vigueur et aura une incidence particulièrement grave sur les pays en développement. La CNUCED et la Banque mondiale ont fait une bonne étude du problème mais n'ont pas accordé suffisamment d'attention aux conséquences éventuelles des politiques anti-inflationnistes qu'appliquent les principaux pays industrialisés pour répondre à cette augmentation. L'accroissement des taux d'intérêt qui a résulté de ces politiques et les nouvelles restrictions au commerce des marchandises produites dans les pays en développement influenceront directement sur la capacité de paiement extérieur de ces derniers, alourdissant le service de la dette et diminuant leurs recettes d'exportation.

45. L'Argentine engage l'ONU à aider au développement de la coopération économique multilatérale en facilitant l'intégration des pays en développement au système économique mondial. L'Organisation a un rôle crucial à jouer dans la relance de la croissance et du développement; elle peut compter sur l'appui sans réserve de l'Argentine.

46. M. MOLLER (Danemark), parlant au nom des pays nordiques, dit que la fin de la guerre froide et la disparition des barrières qui séparaient les différents systèmes économiques et politiques ont entraîné de profonds changements, favorisant la généralisation de la démocratie, du pluralisme et du respect des droits de l'homme. De plus en plus de pays prennent conscience de l'importance de systèmes de prix réalistes, ce qui entraîne des changements dans la coopération internationale en matière économique et sociale.

47. Les problèmes que sont la pauvreté, la faim, une croissance démographique alarmante et la dégradation de l'environnement s'aggravent dangereusement; de plus, l'agression du Koweït par l'Iraq a considérablement assombri les perspectives de la relance de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. Contrairement aux projections de l'Etude sur l'économie mondiale 1990, les taux de croissance réels diminueront tandis que les taux d'inflation et d'intérêt augmenteront. Les pays en développement et les pays d'Europe centrale et orientale seront très gravement touchés par l'augmentation des cours du pétrole.

48. La tendance à l'intégration économique mondiale et à l'interdépendance est incompatible avec la marginalisation des pays les plus pauvres et les moins avancés, qui s'est accentuée. Il est indispensable de redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et mondial pour combattre cette marginalisation.

49. Les programmes généraux d'ajustement et de redressement économique appliqués par de nombreux pays en développement n'ont guère amélioré la situation de ces derniers, qui restent toujours aussi endettés. Bien que des pays à faible revenu aient pu bénéficier de mesures utiles, le fardeau de l'endettement continue de frustrer les efforts faits pour assurer un développement à long terme.

50. Les réformes politiques et économiques de certains pays d'Europe et du tiers monde ont laissé espérer aux populations concernées que leur situation économique allait s'améliorer; des mesures draconiennes en vue d'améliorer les conditions de vie s'imposent si l'on veut que ces réformes continuent de porter leurs fruits. La coopération économique internationale est indispensable pour résoudre ces difficultés et les autres grands problèmes - élimination de la faim et de la pauvreté, mise en valeur des ressources humaines, réalisation d'une croissance et d'un développement soutenus.

51. Le rôle accru que joue actuellement l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la dissuasion de l'agression devrait être étendu à la coopération économique et sociale internationale. Quelques progrès importants ont déjà été faits dans cette direction, notamment avec la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et la dynamique de la nouvelle approche qui unit des "partenaires pour le développement" a empreint les débats du Conseil d'administration du PNUD, du Comité chargé de préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du Sommet mondial pour les enfants.

(M. Møller, Danemark)

52. Il serait cependant exagéré d'affirmer qu'on est près de ce véritable "partenariat pour le développement". Il faudrait pour cela maintenir l'élan et redoubler d'efforts, en mettant encore davantage l'accent sur les questions jugées hautement prioritaires par l'ONU. Les ressources étant limitées, elles doivent être utilisées le plus efficacement possible et il est plus que temps de restructurer les activités de l'Organisation dans les domaines économique et social.

53. L'Assemblée générale, en se penchant, à sa quarante-cinquième session, sur plusieurs aspects importants de la coopération économique internationale, doit développer les principes fondamentaux consacrés dans la Déclaration de sa dix-huitième session extraordinaire, à savoir que chaque pays est responsable de sa politique de développement économique ainsi que des conditions de vie et du bien-être de tous ses citoyens et que les pays en développement doivent continuer de s'attacher à maîtriser les tendances inflationnistes, à favoriser l'épargne intérieure, à créer un climat favorable aux investissements, nationaux et étrangers, à moderniser leur économie et à accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux, la communauté internationale devant pour sa part appuyer résolument les efforts que font les pays pour surmonter leurs graves difficultés économiques et sociales et créer à cette fin un climat économique international favorable.

54. Les pays nordiques soulignent l'importance des engagements qu'ont pris les pays développés en assurant qu'ils augmenteront l'aide publique au développement et l'assistance aux pays les moins avancés, aideront les pays en développement où l'environnement est menacé, et veilleront à ce que leur appui aux pays d'Europe orientale ne se fasse pas au détriment des pays en développement.

55. Les pays nordiques se félicitent qu'il y ait consensus sur la nécessité de considérer la lutte contre la pauvreté comme la plus haute priorité de la coopération internationale pour le développement, et il importe à cet égard de coordonner étroitement les activités avec la Banque mondiale.

56. La déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale marque que l'on reconnaît mieux maintenant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines. Les pays nordiques sont fermement convaincus que cette question mérite de figurer en bonne place sur l'ordre du jour de l'ONU en matière de coopération internationale pour le développement. Dans ce domaine également, il importe d'assurer une coordination étroite des activités de la Banque mondiale.

57. La mise en valeur des ressources humaines et le développement des institutions commencent par l'établissement de stratégies nationales dans des domaines tels que l'éducation et la démographie, entre autres, mais certains principes, qui valent pour tous les secteurs - décentralisation de l'autorité, participation des communautés, y compris le droit d'être intégralement associés à toutes les

(M. Møller, Danemark)

décisions - sont tout aussi importants. Les efforts doivent être fondés sur les notions de démocratie et de pluralisme et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et viser à une répartition équitable des fruits du développement.

58. C'est seulement en appliquant ces principes qu'on pourra exploiter intégralement le potentiel humain et qu'on stimulera la créativité, l'initiative, les forces du marché et l'esprit d'entreprise. Les ministres des pays nordiques chargés de la coopération pour le développement se sont déclarés résolus à poursuivre leurs efforts pour que les droits de l'homme et la démocratie figurent parmi les préoccupations des organismes d'aide multilatérale, et pour soutenir les actions bilatérales et multilatérales destinées à promouvoir les premiers et le développement de la seconde.

59. M. MINET (Organisation internationale du Travail) dit que trop souvent, en choisissant de méconnaître la dimension socio-économique, la diplomatie du développement s'est privée d'une partie de son potentiel. Il est donc heureux que ceux qui ont participé à l'élaboration des textes récents sur la coopération économique internationale aient tous été d'accord pour insister sur la dynamique sociale du processus de développement. La Déclaration et le Programme d'action entérinés par la deuxième Conférence sur les pays les moins avancés en constituent une illustration. Ainsi, le Programme fait ressortir la nécessité d'une intégration démocratique et équitable de tous les partenaires sociaux dans le développement. Cet objectif fait écho à deux principes fondamentaux de l'OIT, à savoir que la liberté d'expression et d'association est indispensable à un progrès soutenu, et que la lutte contre la pauvreté doit être menée avec une inlassable énergie. Dans la déclaration adoptée au printemps 1990 par l'Assemblée générale, il est dit également que "l'élimination de la pauvreté et de la faim, une plus grande équité dans la répartition du revenu et la mise en valeur des ressources humaines demeurent des défis majeurs qu'il faudra relever partout. Le progrès économique et social exige que la croissance repose sur de larges assises offrant à toute la population, aux femmes comme aux hommes, des chances égales de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique."

60. A l'échelon régional aussi, on redécouvre ces idées trop longtemps occultées. S'agissant de l'Afrique par exemple, il y a continuité de la Déclaration de Khartoum, adoptée en mars 1988, à la Charte de la participation populaire au développement formulée à Arusha et à la déclaration adoptée au mois de juillet 1990 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur la situation politique et économique du continent.

61. Il faut éviter de remplacer l'ancienne rhétorique du développement par un nouveau mode d'incantation qui se limiterait à célébrer les vertus abstraites de la démocratie. Il ressort de divers rapports sur le développement et la mise en valeur des ressources humaines que la réalisation des conditions permettant d'aboutir à une amélioration du bien-être doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale. Dans la Déclaration de mai 1990, il est réaffirmé très clairement que "les politiques économiques devraient avoir pour objectif ultime d'améliorer les conditions d'existence des êtres humains et de favoriser la contribution de tous au développement".

(M. Minet)

62. Le chômage et la marginalisation sont dans tous les pays un problème social critique. Dans les pays en développement, le sous-emploi est plus important que le chômage déclaré, un très vaste secteur parallèle absorbant les travailleurs qui n'auraient pu sans cela trouver un emploi. Au mois de juin 1990, la Conférence internationale du travail a longuement discuté de l'emploi indépendant et a conclu que celui-ci peut contribuer à promouvoir l'emploi, particulièrement dans les pays et régions sous-développés, mais qu'il doit toujours être librement choisi, être productif et répondre aux normes sociales en vigueur.

63. L'assombrissement de la conjoncture économique, dont les effets menacent d'être amplifiés par les événements tragiques du Golfe, risque non seulement de remettre en question des acquis sociaux dans les pays les plus riches mais aussi le processus de coopération internationale et de développement lui-même, en particulier dans le tiers monde. Un coup sérieux pourrait ainsi être porté à la lutte contre la pauvreté. Il est vivement souhaitable que les répercussions sociales des mesures de redressement économique qui devront être prises soient soigneusement étudiées. Il ne faut pas oublier que le mieux-être de l'humanité constitue la finalité du développement économique et que "le social" ne devrait jamais être relégué au second plan.

64. M. QUALI (Burkina Faso) appelle l'attention sur l'iniquité qui sous-tend les analyses de la situation économique et sociale des pays en développement : on assiste actuellement à une campagne de presse injuste, qui vise à occulter les causes véritables de cette situation, attribuée à l'incapacité congénitale des dirigeants et des populations, à l'inefficience de leurs systèmes de gouvernement, à la corruption des élites, à l'absence de démocratie et au rôle auxiliaire du secteur privé.

65. Le Burkina Faso a reconnu ses erreurs et ses insuffisances et a pris des mesures draconiennes pour rétablir un environnement économique, politique et social favorable à l'épanouissement de la population. Mais les vraies causes du sous-développement sont bien connues : ce sont l'inégalité des termes de l'échange, la dette, l'inversion des flux de ressources, l'insuffisance du financement du développement.

66. La dette est devenue un fardeau insupportable pour les pays en développement, notamment les moins avancés. Pour que ces pays ne soient pas complètement écrasés, il serait peut-être temps de reconnaître qu'elle est difficilement remboursable.

67. La situation de l'environnement se détériore elle aussi. Au Burkina Faso, le désert a encore gagné sur des terres arables déjà insuffisantes, malgré une politique nationale de lutte contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux. L'avancée du désert a contribué à appauvrir davantage encore les pays du Sahel, qui se sont regroupés depuis 1973 pour créer le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

(M. Ouali, Burkina Faso)

68. Les Etats membres du CILSS placent beaucoup d'espoir dans la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992 au Brésil et qui doit rechercher des solutions effectives qui protégeront l'environnement tout en permettant aux pays en développement de poursuivre une politique d'amélioration des conditions de vie de leurs peuples.

69. La crise du Golfe exige d'urgence un règlement pacifique, car sa persistance se traduira d'abord par une augmentation considérable du prix du pétrole, ce qui, ajouté aux problèmes actuels, conduira inévitablement au désastre les pays en développement, dont beaucoup ne sont pas producteurs de pétrole.

70. Les pays en développement avaient placé de grands espoirs dans les négociations d'Uruguay, mais alors que celles-ci s'achèvent, on doit se rendre à l'évidence : ces pays, en particulier ceux d'Afrique, n'en tireront guère d'avantages, comme ce fut déjà le cas avec le Kennedy Round et les négociations de Tokyo.

71. La situation des femmes, qui créent la plus grande partie des richesses des pays en développement et sont les garantes de l'avenir des générations futures, doit faire l'objet de mesures concrètes. Le Burkina Faso a déjà mis en oeuvre plusieurs des dispositions des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. L'égalité des droits des deux sexes a été réaffirmée en 1983 et l'alphabétisation féminine est une priorité absolue depuis 1984. Deux séminaires ont été organisés en 1989, l'un consacré à la formation des femmes rurales aux techniques agricoles, l'autre à l'étude d'une stratégie de promotion des activités économiques des femmes. L'une des mesures concrètes proposées est l'ouverture dans une banque commerciale d'un guichet uniquement réservé aux projets lancés par les femmes ou les concernant; un fonds d'appui aux activités économiques de celles-ci sera bientôt mis en place. Il reste encore beaucoup à faire pour réaliser tous les objectifs. L'un des grands obstacles est d'ordre financier. Pour pouvoir intégrer les femmes au développement, le Burkina Faso a besoin de l'aide de la communauté internationale. Les besoins sont grands, mais cependant insignifiants comparés aux dépenses d'armement.

72. On le sait depuis longtemps, la richesse des uns est le fruit de l'exploitation des autres. Le Burkina Faso est favorable à plus de démocratie - encore que celle-ci soit multiforme car il existe des nuances entre les conceptions des différentes cultures - et au respect des droits de l'homme, mais on doit également se rendre à l'évidence : l'homme qui a faim ne peut pas être totalement libre. On ne sera guère avancé si les progrès de la démocratie vont de pair avec une paupérisation croissante des pays en développement, comme c'est déjà le cas dans certaines régions du tiers monde.

73. Les connaissances scientifiques et techniques actuelles permettent de nourrir, vêtir et soigner tous les êtres humains. Il est donc urgent de mettre fin aux faux débats et d'attaquer les vrais problèmes que sont la faim, la misère et l'injustice. Malgré la fin de la guerre froide et le rapprochement entre les deux superpuissances, les dernières années du présent millénaire s'annoncent lourdes de turbulences extrêmes et de grands dangers.

(M. Ouali, Burkina Faso)

74. L'ONU doit relever le défi du développement et passer des paroles aux actes. D'abord, la dette des pays les moins avancés doit être annulée et celle des autres pays en développement sensiblement réduite. Ensuite, des règles justes et équitables doivent être appliquées dans les relations commerciales internationales. Il faudrait que ce soit toujours le producteur, et non le consommateur, qui fixe les prix des produits. Par ailleurs, les transferts actuels doivent être inversés et le financement du développement sensiblement augmenté. Enfin, une solidarité effective doit être instaurée dans un monde où le sort de chacun est lié à celui des autres. Les solutions aux problèmes du développement resteront inadéquates si les pays du tiers monde sont tenus à l'écart. Le développement peut devenir réalité dès le prochain millénaire si l'on admet qu'il est avant tout un problème culturel. L'Afrique n'est pas le continent sans avenir dont on parle sans arrêt depuis quelque temps : riche de sa population, de ses cultures millénaires, c'est au contraire un continent d'avenir.

La séance est levée à 17 h 30.